

Page: 1/10

e-mail: sds.ch@saint-gobain.com

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 20.10.2023

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: weber.therm 371 UNI

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP016869

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations

déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / du mélange Chimie de la construction

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité Producteur/fournisseur:

Saint-Gobain Weber AG

Täfernstrasse 11b

CH - 5405 Baden-Dättwil

Phone:+41(0) 56 484 24 24

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (info@toxinfo.ch),

En cas d'urgence : tél.145 (seulement en Suisse) ou +41 44 251 51 51 (depuis l'étranger)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou de la préparation Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Les résultats de tests sur des animaux ont montré que les mélanges à base de ciment avec plus de 1% de ciment provoquent une irritation grave de la peau et des lésions oculaires graves, de sorte que le classement de ces mélanges H315 et H318 n'est pas basé sur le calcul des ingrédients ou le pH dans ce cas.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger





GHS05 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

ciment blanc

(suite page 2)



Page : 2/10

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 20.10.2023

Nom du produit: weber.therm 371 UNI

(suite de la page 1)

#### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CÓNTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

#### 2.3 Autres dangers

Mélangé avec de l'eau ou en contact avec l'humidité, le produit présente un pH alcalin élevé qui peut provoquer une irritation cutanée ou oculaire. En raison de l'alcalinité, un contact prolongé avec la peau peut constituer un risque pour la santé.

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Préparations

**Description**: Mortier prêt avec du ciment Portland

Composants dangereux :		
	sable de quartz substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	50-75%
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	ciment blanc	10-25%

#### **SVHC** néant

#### Indications complémentaires :

Le mélange présente une faible teneur en chromate conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 dans le délai de conservation du produit, de sorte que l'identification avec H317 ne s'applique pas, lorsque l'emballage n'a pas été ouvert entre-temps.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

CH2



Page : 3/10

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 20.10.2023

Nom du produit: weber.therm 371 UNI

(suite de la page 2)

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation : Apporter de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau.

Enlever les gants, les vêtements, les chaussures, etc. contaminés. Laver soigneusement les vêtements, les chaussures, les montres, les bijoux, etc. avant de les réutiliser.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

#### après contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la si la douleur ou la rougeur persistent. Retirer les lentilles de contact, si possible. Continuer à rincer après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact avec les yeux, les poussières du produit (sec ou humide) peuvent entraîner des irritations ou de graves blessures qui peuvent être irréversibles, ainsi que des irritations en cas de contact prolongé avec la peau humide (en raison de la sueur ou de l'humidité).

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction:

Mettre en oeuvre des mesures d'extinction de l'incendie adaptées à l'environnement.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité : Utiliser des méthodes adaptées aux conditions environnantes.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement de protection individuel.

Assurer une aération suffisante.

Eviter la formation de poussière

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux, les canalisations ou le sol.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Assurer une aération suffisante.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre,

consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 4)



Page : 4/10

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: weber.therm 371 UNI

(suite de la page 3)

Révision: 20.10.2023

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garder les récipients/emballages hermétiquement fermés.

Conserver au frais et au sec dans des récipients hermétiquement fermés.

Préventions des incendies et des explosions: Le produit n'est pas inflammable.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker uniquement dans le récipient d'origine non ouvert.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Classe de stockage: LGK (according to VCI concept): 13 - Non flammable solids

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

No CAS Désig Valeur Unité	nation de la substance % Type
CAS: 14808-60	0-7 sable de quartz
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 0,15 a mg/m³
	P C1a SSc;

CAS: 65997-15-1 ciment blanc

VME (Suisse) Valeur à long terme: 5 e mg/m³ S;Staub

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fichede données de sécurité.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Au travail, ne pas manger ni boire

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la

nourriture pour animaux.

Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 5)



Page : 5/10

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 20.10.2023

Nom du produit: weber.therm 371 UNI

(suite de la page 4)

## Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

## Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / au mélange. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

## Matériau des gants

Gants de coton imprégnés avec du nitrile (conforme à la norme EN 374-1)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

**Couleur :** selon spécifications du produit

Odeur :caractéristiquePoint de fusion :non applicable

Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure :Non déterminé.supérieure :Non déterminé.Point d'éclairnon applicablepHalcalin

Dans l'eau

Viscosité:

**Viscosité cinématique dynamique :**Non déterminé.
Non déterminé.

Solubilité

l'eau : miscible

Durcit en cas de contact avec de l'eau.

Densité et/ou densité relative

**Densité**: non déterminée

Caractéristiques des particules

Voir point 3.

**9.2 Autres informations** Aucune.

Aspect:

Forme: poudre

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité.

**Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 6)



Page : 6/10

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 20.10.2023

Nom du produit: weber.therm 371 UNI

		(suite de la page 5)
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.	
Informations concernant les classes de dange physique	er	
Substances et mélanges explosibles	néant	
Gaz inflammables	néant	
Aérosols	néant	
Gaz comburants	néant	
Gaz sous pression	néant	
Liquides inflammables	néant	
Matières solides inflammables	néant	
Substances et mélanges autoréactifs	néant	
Liquides pyrophoriques	néant	
Matières solides pyrophoriques	néant	
Matières et mélanges auto-échauffants	néant	
Substances et mélanges qui dégagent des gaz	<u> </u>	
inflammables au contact de l'eau	néant	
Liquides comburants	néant	
Matières solides comburantes	néant	
Peroxydes organiques	néant	
Substances ou mélanges corrosifs pour les		
métaux	néant	
Explosibles désensibilisés	néant	

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter

Eviter que l'eau ou l'humidité n'entre en contact avec le produit lors du stockage (le produit réagit avec l'humidité et durcit).

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
CAS: 65997-15-1	ciment blanc		
Dermique LD50	>2.000 mg/kg (lapin)		

(suite page 7)



Page : 7/10

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 20.10.2023

Nom du produit: weber.therm 371 UNI

(suite de la page 6)

CAS: 1317-65-3 Carbonate de calcium

Oral LD50 >5.000 mg/kg (Rat)

#### de la peau:

Provoque une irritation cutanée.

#### des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

**Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Type d'essai/Concentration	effective/Méthode/Evaluation

#### CAS: 1317-65-3 Carbonate de calcium

LC50/96h |>10.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout))

EC50/48h >1.000 mg/l (Daphnia magna)

EC50/72h >200 mg/l (algue)

## 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

**12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)



Page: 8/10

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 20.10.2023

Nom du produit: weber.therm 371 UNI

Autres indications écologiques :

(suite de la page 7)

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Ce produit durcit 5 à 6 heures après l'adjonction d'eau et peut être ensuite éliminé sous forme de

## Catalogue européen des déchets

10 13 11 déchets provenant de la fabrication de matériaux composites à base de ciment autres que ceux visés aux rubriques 10 13 09 et 10 13 10

10 13 14 déchets et boues de béton

#### Emballages non nettoyés :

Recommandation : Eliminer conformément aux règlementations locales/nationales en vigueur.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	n
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'é	ONU
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformém	ent
aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les disposition ci-dessus.
"Règlement type" de l'ONU:	néant

CH<sub>2</sub>

(suite page 9)



Page : 9/10

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 20.10.2023

Nom du produit: weber.therm 371 UNI

(suite de la page 8)

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) (Liste des substances candidates, annexes XIV et XVII)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CÉ) 2020/878 (modifiant l'annexe II de REACH relative à la compilation des fiches de données de sécurité)

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 cf. section 2

#### Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

#### RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

La mise sur le marché et l'utilisation du ciment sont soumises à une restriction concernant la teneur en Cr(VI) soluble (REACH Annexe XVII, Entrée no 47, Composés du chrome VI)

## Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

#### **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

## Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

#### Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

#### Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

# Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

#### **Prescriptions nationales:**

#### Classement des liquides pouvant polluer les eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

#### Phrases importantes

La liste des mentions de danger ci-dessous est le texte intégral des mentions de danger mentionnées dans cette fiche de données de sécurité (en particulier dans la section 3) et est communiquée conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, et aux amendements suivants (règlement (UE) 2020/878). Les mentions indiquées ici ne se réfèrent pas au produit lui-même, mais aux ingrédients individuels contenus dans le produit, et sont fournies à titre d'information. H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 10)



Page : 10/10

Date d'impression : 20.10.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 20.10.2023

Nom du produit: weber.therm 371 UNI

(suite de la page 9)

H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Department research & development

Contact: Isabelle Kazandjian Phone: 0041 (0)79 382 51 09

Numéro de la version précédente: 2

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

#### \* Données modifiées par rapport à la version précédente

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.

CH2 -